



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 65987

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la réglementation en vigueur relative au nombre de passagers à l'arrière des véhicules automobiles. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend modifier le droit positif français en la matière, notamment par la transposition de directives européennes. Il souhaiterait notamment savoir si les dispositions relatives à la limitation du nombre de passagers à l'arrière des véhicules seront visées. La question touche en effet de nombreuses familles, qui seraient gravement mises en difficulté si elles devaient, du fait d'un durcissement de la législation, procéder à l'achat d'un nouveau véhicule. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65987

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5512